RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

INPI
FRANCE

L'INPI a détecté des données personnelles dans ce document.
Un masquage de ces données a été réalisé

ABSORBA
Société par actions simplifiée
Au capital de 1.060.939 euros
Siège social : 162 Boulevard de Fourmies 59100 ROUBAIX
834 255 176 RCS Lille Métropole

(ci-après la "société ABSORBA" ou la "Société")

EXTRAIT
PROCÈS VERBAL DES DÉCISIONS DE L'ASSOCIÉ UNIQUE
DU 30/09/2024

DE LA COMPÉTENCE ORDINAIRE

PREMIERE DECISION

Constatation de la réalisation définitive de la fusion

L'Associé, connaissance prise du rapport du Président, prend acte de la réalisation définitive de la fusion entre les sociétés ID GROUP SAS et IDKIDS SAS, anciennement dénommée ID VALEURS SAS, constatée par décision à effet du 30/09/2024.

Décision adoptée.

DEUXIÈME DÉCISION

Nomination du nouveau Président de la Société

En conséquence de ce qui précède, l'Associé décide de nommer en qualité de nouveau Président de la Société :

- La société IDKIDS SAS, anciennement dénommée ID VALEURS SAS, société par actions simplifiée au capital social de 75.023.488 €, dont le siège social est situé au 162 Boulevard de Fourmies, 59100 Roubaix, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Lille Métropole sous le numéro 482 064 771.

La désignation de la société IDKIDS prend effet à compter de ce jour, et pour une durée indéterminée.

En sa qualité de Président de la Société, IDKIDS SAS dispose des pouvoirs les plus étendus pour diriger et agir en toutes circonstances au nom de la Société et la représenter à l'égard des tiers, conformément et dans la limite de l'objet social, des pouvoirs reconnus par les statuts aux associés.

A ce titre, la société IDKIDS SAS est investie de la signature sociale et peut souscrire tout contrat, prendre tout engagement, effectuer toute renonciation, signer tout compromis et agir en toutes circonstances au nom de la Société, sans avoir à produire de pouvoirs spécialement donnés à cet effet.

Le Président de la Société pourra en outre sous sa responsabilité, dans ses domaines de compétence, consentir toutes délégations de pouvoirs et à tout tiers pour un ou plusieurs objets déterminés, ainsi que toute faculté de subdéléguer.

La société IDKIDS SAS ne percevra aucune rémunération spécifique au titre de son mandat Président de la Société, et y renonce expressément.

Décision adoptée.

Il a été accepté par le signataire de signer le présent acte par voie de signature électronique au sens des dispositions des articles 1366 et suivants du Code civil par le biais du service Yousign. Le signataire déclare en conséquence que la version électronique du présent procès-verbal constitue l'original du document et est parfaitement valable ; il s'engage en outre à ne pas contester la recevabilité, l'opposabilité ou la force probante du présent acte signé sous forme électronique. Le présent document pourra être signé et remis par voie électronique et en plusieurs exemplaires, chacun d'eux étant considéré comme un original, mais tous constituant ensemble un seul et même acte.

Fait via Yousign

Pour extrait certifié conforme
Le Président

La société IDKIDS SAS
Représentée par Monsieur Eric VENEL

